Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 70 (1961)

Heft: 8

Artikel: Essor et activité de la Croix-Rouge

Autor: Haug, Hans

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ESSOR ET ACTIVITÉ DE LA CROIX-ROUGE

Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui a coutume de se réunir tous les deux ans, a tenu ses dernières assises à Prague, du 1er au 7 octobre 1961. Soixante et une sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lionet Soleil-Rouges avaient répondu à l'invitation de la Croix-Rouge tchécoslovaque. De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge était représenté par une importante délégation. Les débats furent dirigés de façon magistrale par le président de la Ligue, le Canadien John-A. MacAulay; malgré la tension actuelle, la séance se déroula dans le meilleur esprit et donna des résultats qui influenceront favorablement le travail et l'essor de la Croix-Rouge.

Une fois de plus, l'on a pu constater à Prague que, même aujourd'hui, il est possible de collaborer sur le plan universel et de trouver des solutions communes dans le domaine humanitaire, lorsque l'on fait volontairement abstraction de toute divergence d'opinion politique et idéologique. Or, s'il est une organisation internationale qui ne doit jamais négliger de rechercher cette collaboration, c'est effectivement la Croix-Rouge.

Car c'est la Croix-Rouge, avec ses sociétés nationales, sa Ligue et son Comité international qui, en cas de conflit, sera appelée à maintenir les contacts, à établir des ponts permettant de sauver des vies et de soulager des souffrances. Peut-être même sera-t-elle seule en mesure de remplir un tel rôle.

Développement du mouvement de la Croix-Rouge

Le Conseil des Gouverneurs a décidé l'admission, au sein de la Ligue, de trois sociétés de Croix-Rouge dûment reconnues par le Comité international de la Croix-Rouge, soit les sociétés du Cambodge, de la Nigéria et du Togo. Le nombre des sociétés affiliées à la Ligue a ainsi passé à quatre-vingt sept; vingt-six d'entre elles ont été créées après la Deuxième Guerre mondiale. Selon les statistiques les plus récentes, les sociétés nationales groupent au total 125 millions de membres et de collaborateurs volontaires. A ce chiffre viennent s'ajouter plus de 50 millions d'adolescents affiliés au mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

L'une des tâches importantes que la Ligue aura à remplir au cours des années à venir sera de promouvoir le développement de sociétés de Croix-Rouge de création récente ou encore insuffisamment développées en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il s'agira en première ligne de former les cadres — volontaires ou professionnels — de ces sociétés, afin qu'ils puissent tirer profit des expériences faites par les sociétés d'ins-



Les pavillons des 61 nations représentées flottent sur l'Hôtel International, siège de la 26e session

Le président de la Ligue, M. John-A. MacAulay, et son secrétaire général, M. G. Henrik T.-W. Beer



titution plus ancienne et baser leur activité sur les principes sur lesquels reposent l'organisation et l'éthique de la Croix-Rouge.

Ce programme de formation comportera l'organisation de cours spéciaux et de séjours d'études, ainsi que la délégation d'experts sur les lieux. Sa réalisation nécessite des fonds et surtout des collaborateurs qualifiés qui seront mis à disposition par les secrétariats de Genève et certaines sociétés nationales. Il serait fort souhaitable que la Suisse, en sa qualité de pays d'origine de la Croix-Rouge, porte intérêt et participe avec largesse à cette forme de l'œuvre générale entreprise en faveur des pays en voie de développement.

Elections

Lors de sa dernière session, le Conseil des Gouverneurs eut à procéder à l'élection, pour un nouveau mandat de quatre ans, du président, de cinq vice-présidents et de huit membres du Comité exécutif. John-A. MacAulay (Canada) fut réélu à l'unanimité en qualité de président. L'assemblée confirma ensuite dans leurs fonctions de vice-présidents le général Alfred Gruenther (USA), la princesse Amrit Kaur (Inde), la comtesse A. de Limerick (Grande-Bretagne) et le professeur G.-A. Miterev (Union soviétique); elle élut ensuite Mme S. Gabru (Ethiopie) en remplacement du Dr M. Morales (Venezuela). La Ligue ayant son siège en Suisse, le professeur A. von Albertini en tant que président de la Croix-Rouge suisse en est vice-président permanent. Les sociétés nationales du Chili, de la Nigéria, de Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, de Pologne, de la République fédérale d'Allemagne et de Tchécoslovaquie ont été appelées à faire partie du Comité exécutif, composé de 21 membres et qui se réunit annuellement.

OPERATIONS DE SECOURS

Les réfugiés algériens en Afrique du Nord

Dans le domaine des actions de secours, la plus importante question qu'avait à trancher le Conseil des Gouverneurs concernait la participation future de la Ligue aux vastes opérations d'entraide menées en commun avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés en faveur des Algériens ayant trouvé refuge en Tunisie et au Maroc.

Les rapports qui furent présentés par le haut-commissaire, M. Félix Schnyder, et le secrétariat de la Ligue faisaient ressortir que jusqu'au 31 juillet 1961, soit pendant deux ans et demi, il a été consacré à cette œuvre, sous forme de contributions en espèces et en nature, un montant global de 70 millions de francs suisses. La participation des Sociétés de Croix-Rouge et d'autres organisations privées s'est élevée à 51 millions de francs, celle du Haut-commissariat à 19 millions.

Grâce à la campagne de secours mise sur pied en leur faveur, les réfugiés, au nombre d'environ 300 000, bénéficient de distributions de vivres, de vêtements, de couvertures et de tentes; 164 centres de distribution de lait sont en fonction et 90 000 enfants y reçoivent chaque jour une ration de lait. La Ligue a en outre installé des postes de distribution de soupe et des dispensaires; elle s'efforce également d'assurer une instruction élémentaire aux enfants qui ne peuvent fréquenter les écoles locales. Jusqu'ici, il ne s'est pas révélé possible et bien qu'on le souhaite beaucoup, de procurer une occupation régulière aux réfugiés algériens adultes, étant donné le grand nombre de chômeurs que comptent la Tunisie et le Maroc.

Il est peu concevable que la Ligue poursuive pendant des années une œuvre d'aussi vaste envergure. La Croix-Rouge, en effet, a pour tâche d'apporter les secours immédiats, l'octroi d'une aide de longue durée étant, si possible, confiée à d'autres institutions. Après que M. Schnyder eut exposé de manière saisissante que, dans les circonstances actuelles, le retrait de la Ligue aurait des répercussions fatales, en ce sens notamment que l'appui quasi universel qui fut consenti jusqu'ici aux opérations deviendrait problématique, le Conseil des Gouverneurs, se basant sur une proposition américaine et russe, décida à l'unanimité de garantir la participation à venir de la Ligue jusqu'à la fin du premier semestre de 1962. Le président et le secrétaire général de la Ligue sont habilités à décider la prolongation de l'activité de la Ligue au-delà de cette date; en automne 1962, le Comité exécutif de la Ligue examinera à nouveau le problème et prendra une décision pour l'avenir. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge sont invitées à ne pas se désintéresser des réfugiés algériens et à soutenir le programme prévu pour 1962, programme dont le coût s'élèvera à 35 millions de francs.

L'aide au Congo

L'œuvre d'entraide qu'accomplit la Ligue au Congo fit également l'objet d'un rapport circonstancié. La première phase de la campagne fut l'envoi d'équipes médicales; celles-ci eurent pour rôle de remplacer le personnel belge, qui avait quitté le pays, dans les hôpitaux des grands centres et de localités éloignées. Vingttrois sociétés nationales ont apporté leur concours à cette aide; elles mirent à disposition cinquante-sept équipes réunissant cent soixante-huit médecins, infirmières, infirmiers, assistants de laboratoire et autre personnel. La phase de l'assistance médicale, qui d'emblée eut le caractère d'une aide d'urgence, a pris fin en juin 1961; à cette date, les équipes croix-rouge ont été remplacées par du personnel médical engagé pour de plus longues périodes par l'Organisation mondiale de la Santé. L'unité médicale de la Croix-Rouge suisse constitue une exception; forte de 20 membres, cette équipe continue à assurer l'exploitation de l'Hôpital Kintambo, à Léopoldville. Dès le début de son entrée en fonction, l'unité médicale suisse fut mise au bénéfice d'un statut spécial, en ce sens qu'elle a été déléguée au Congo au nom du Conseil fédéral, agissant sur demande directe des Nations unies.

Autres problèmes congolais

Dès l'automne 1960, la Ligue a été amenée à prendre en mains d'autres tâches. Il s'est agi d'apporter des secours à la population congolaise victime de la famine, notamment aux réfugiés. Des distributions de lait, dont bénéficièrent journellement 150 000 mères et enfants furent organisées en parfaite collaboration avec les organes des Nations unies et la Croix-Rouge congolaise. L'an prochain, l'aide alimentaire se poursuivra avec le



Une séance du Comité exécutif

DECLARATION DES PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE

(Texte adopté par le Conseil des délégués réuni à Prague)

Humanité. — Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité. — Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et de subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité. — Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités, et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique.

Indépendance. — La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.

Caractère bénévole. — La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressée.

Unité. — Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité. — La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

concours du Fonds de secours à l'enfance des Nations unies.

Au Congo, la Ligue s'occupe encore des réfugiés d'Angola dont le nombre est estimé à 130 000 et qui ont avant tout besoin de vivres et de soins médicaux. L'œuvre des Eglises protestantes, Caritas et la Croix-Rouge congolaise participent avec la Ligue aux opérations de secours en faveur des réfugiés d'Angola. Depuis peu, la Croix-Rouge portugaise est intervenue elle aussi en installant un certain nombre de postes sanitaires le long de la frontière. Les Nations unies soutiennent de leur côté l'œuvre d'entraide en fournissant des vivres et en mettant des véhicules à disposition.

Le bilan de l'aide aux paralysés marocains

La présentation du rapport concernant la campagne d'entraide en faveur des paralysés des huiles au Maroc,

qui s'est achevée le 30 juin 1961, fournit l'occasion de rendre un témoignage de reconnaissance et de gratitude. Seize sociétés nationales ont participé à cette œuvre dont le début remonte à novembre 1959, et ont délégué cent quatre-vingt spécialistes qui ont travaillé dans les centres de rééducation. La contribution financière des sociétés nationales — sous forme de fourniture de matériel et de mise à disposition de personnel — s'est élevée à 3,6 millions de francs environ.

Quant aux résultats obtenus, ils sont étonnants et réjouissants. Sur les 10 000 victimes de l'intoxication, seules 272 ont encore besoin de soins aujourd'hui et le 85 % des patients peuvent être considérés comme rétablis. La Croix-Rouge suisse, qui a mis à disposition quarante-cinq spécialistes et deux médecins en chef, en la personne du Dr W. Zinn et en celle du Dr D. Gross, est particulièrement satisfaite de l'heureuse issue de cette œuvre d'entraide internationale. (à suivre)



Les sociétés de Croix-Rouge de la Nigeria et du Togo ont été admises, avec celle du Cambodge, comme membres de la Ligue. Celle-ci compte aujourd'hui 87 sociétés membres (Photos Ligue)

SECOURS A L'ETRANGER

Des couvertures de laine pour les sinistrés d'Athènes

Dans les environs d'Athènes, plus de 4000 personnes sont demeurées sans abri à la suite des inondations et des cyclones qui ont sévi au début de novembre sur la capitale hellénique. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a demandé à quelques sociétés nationales de lui remettre des secours à l'intention des sinistrés. La Croix-Rouge suisse a fait parvenir par voie aérienne 300 couvertures de laine à la Croix-Rouge hellénique.

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a pu annoncer le 13 novembre qu'un total de 3200 couvertures avaient pu être envoyées d'urgence à Athènes grâce aux dons des Croix-Rouges de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, et grâce à l'aide apportée pour cette expédition par plusieurs compagnies aériennes. La Croix-Rouge américaine a fait don de son côté de 3000 dollars pour l'achat de secours en Grèce, la Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse a expédié 1000 trousses de secours en cas de catastrophe ainsi qu'une somme de 10 000 shillings, et la Croix-Rouge canadienne a mis 5000 dollars à disposition et envoyé huit caisses de vêtements.

Le bilan de la catastrophe grecque

Selon les renseignements fournis à la Ligue par la Croix-Rouge hellénique, les tempêtes déchaînées sur la Grèce ont laissé 4000 sans-abris et fait 43 morts et 256 blessés.